

CONDITIONS GENERALES POUR PRESTATION DE FORMATION

(dites CGPF)
(Version 1 du 22/07/2021)

OBJET :

Les présentes conditions générales pour prestation de formation s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'IPEC pour le compte d'un demandeur.
Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du demandeur aux présentes conditions générales.
Les présentes conditions prévalent sur tout autre document du demandeur de la prestation.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Le prescripteur peut manifester son souhait de d'organiser une formation dispensée par l'IPEC par tout moyen. Un devis est envoyé au prescripteur. Si le montant de la formation lui convient, une convention de formation est alors envoyée pour signature.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE DEROULEMENT DES FORMATIONS :

Voir document ci après « règlement intérieur des formations » concerne les formations organisées par l'IPEC dans ces locaux ou des locaux loués par elle.
Etant entendu que les prestations se déroulant dans des locaux de l'organisme demandeur de prestation sont soumises au règlement applicable dans ses locaux ou locaux loués par lui ou mis à sa disposition.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT :

Conditions d'organisation :

La demande de prestation de formation est validée après signature de la convention.

Conditions financières :

Modalités de règlement pour les institutions : après service fait sur facture paiement à réception.

Débit, annulation, ou interruption d'une formation du fait du demandeur institutionnel de formation :

En cas de renoncement par l'institution bénéficiaire à l'exécution de la convention de formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'institution bénéficiaire s'engage au versement de 50 % du montant global de la prestation à titre de dédommagement.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indument perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de l'IPEC relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ...* ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « *l'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent* ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de l'IPEC, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de l'IPEC et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de l'IPEC, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de l'IPEC, sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de l'IPEC.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de l'IPEC ont de base un caractère d'informations confidentielles. Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre partie qu'à effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGPF. Le professionnel se porte fort du respect par ses apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des informations confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, l'IPEC s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46, et en application de la loi française N° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », ainsi qu'en conformité avec le règlement européen N° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

Droit applicable et juridiction compétente : Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution des présentes CGPF pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. A défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des présentes conditions générales sera porté devant le tribunal compétent de Digne Les Bains, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

IPEC Secrétariat – 7, Lot. Arénas – 04140 Seyne les Alpes

Mail : ipec.formation.systemie@gmail.com – Site : www.ipec-formation.fr

N° d'agrément : 93040065304 – Code APE : 804 C – N° SIRET : 449 756 121 000 25 - Association loi 1901

